



**DIRECTION GENERALE POUR LES POLITIQUES EXTERNES DE L'UNION
DIRECTION B
- DEPARTEMENT THEMATIQUE -**

**NOTE
sur**

LES ELECTIONS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Contenu:

Les premières élections démocratiques depuis 45 ans sont organisées en République Démocratique du Congo. Le pays vient de traverser plus de dix de guerre civile et les combats font encore des victimes dans l'est du pays. Le 29 octobre, les Congolais devront décider qui de Joseph Kabila, président sortant, ou de Jean-Pierre Bemba, vice-président, dirigera le pays pour les cinq prochaines années. Le premier tour des élections présidentielles et les élections législatives ont eu lieu le 30 juillet 2006 et se sont déroulées dans le calme. Malgré des réserves à propos de la compilation des résultats, la mission de l'UE a salué le déroulement du scrutin.

Toute opinion exprimée est celle de l'auteur et ne reflète pas nécessairement la position du Parlement européen.

Cette note a été demandée par l'Unité Observation des Elections du Parlement européen.

Le présent document est publié dans les langues suivantes: Français

Auteur: Fatmir Leçi et Melina Vandendorre
Sous la supervision d'Armelle Douaud

Manuscrit achevé en Octobre 2006.

Pour obtenir des copies, veuillez vous adresser par: E-mail: cristina.calvo@europarl.europa.eu

Bruxelles, Parlement européen, 16 octobre 2006.

Capitale: Kinshasa

Population: 58.3 millions d'habitants

Superficie: 2 345 310 km²

Monnaie : Franc congolais (CDF).

Langues : Français (officielle), Lingala, Kingwana, Kikongo, Tshiluba.

Groupes ethniques : Plus de 200 ethnies. Majorité Bantu. Les 4 plus grandes tribus, qui composent 45% de la population, sont les Mongo, les Luba, les Kongo et les Mangbetu-Azande.

Introduction

L'investiture d'un gouvernement d'union nationale le 30 juin 2003 préfigurait une transition démocratique¹ devant mener le pays à des élections générales. Le référendum constitutionnel² de décembre 2005 et la promulgation de la Loi électorale le 9 mars 2006 ont été des mesures importantes vers la tenue d'élections démocratiques. Les élections plurielles qui ont eu lieu le 30 juillet 2006 sont les premières depuis 45 ans, et doivent tenter de mettre fin à presque cinq ans de guerre et dix ans de conflit politico-militaire.

Les élections législatives ont mis en concurrence plus de 9000 candidats représentant plus de 218 partis différents. Et deux candidats ont dominé l'élection présidentielle, donnant lieu à l'organisation d'un deuxième tour le 29 octobre 2006. Il s'agit de l'actuel président Joseph Kabila et du vice-président Jean-Pierre Bemba. Le deuxième tour des élections présidentielles se déroulera en même temps que les élections provinciales.

L'organisation de ces élections générales a constitué un réel défi pour la République Démocratique du Congo (RDC) car elle englobe une multitude d'élections: législatives, provinciales, municipales, urbaines, locales et présidentielle. Ces multiples élections sont régies par la Loi électorale, qui en décrit tout le processus, de la campagne électorale à la proclamation des résultats.

La Loi électorale reflète le consensus auquel les principaux partis politiques sont parvenus à l'issue d'un débat intense. Elle établit 169 circonscriptions électorales alignées sur les frontières administratives des 145 territoires et 21 villes, Kinshasa étant divisée en 4 circonscriptions.

L'organisation de ces élections reste problématique dans les régions des Kivu, de l'Ituri et du Katanga³ où persistent encore des violences. L'infiltration de milices et de forces armées dans la Région Est du Congo (principalement en provenance du Rwanda et d'Ouganda) continuent de miner la stabilité dans cette partie du pays, voire le maintien d'un processus normal.

La Mission d'observation des Nations unies au Congo (MONUC), qui comprend environ 17.000 hommes, a semblé suffisamment solide pour assurer la sécurité durant le déroulement des élections. Elle a bénéficié de l'appui de 2000 soldats dépêchés par l'Union européenne afin d'appuyer le contingent déjà présent dans l'optique de surveiller la tenue des élections.

¹ En avril 2003, les parties au Dialogue inter-congolais avaient entériné le processus à Sun City, en Afrique du Sud.

² Soixante-deux pour cent des 15,5 millions d'électeurs qui ont participé au référendum ont voté en faveur de la Constitution.

³ Pour plus de détails, voir le rapport du Conseil de Sécurité de l'ONU, du 13 juin 2006

Le conseil de sécurité de l'ONU a adopté plusieurs résolutions¹ visant l'envoi de forces militaire et civile afin d'appuyer le contingent de la MONUC mais aussi des unités de logistiques et un hôpital militaire pour préparer les élections.

Le budget de la MONUC, s'élevant à 1,3 milliard de dollars, a été renforcé par un capital de 422 millions de dollars alloués pour les élections. Les États-Unis, pour leur part, contribuent chaque année pour environ 200 millions de dollars à la MONUC, qui a mis à profit ces fonds pour former 1.600 gendarmes congolais.

L'Union européenne a accepté de fournir un soutien aux efforts de la MONUC durant le processus électoral en déployant une force en attente en RDC, que le Conseil de sécurité a autorisé par sa résolution 1671 (2006) en date du 21 avril. La force de l'Union européenne (EUFOR RD Congo) a pour objet de renforcer les capacités de réaction rapide de la MONUC en faisant face à des situations susceptibles de menacer le processus électoral². La coordination de l'opération dans son ensemble est réalisée par des experts militaires et civils à Potsdam en Allemagne où se situe «l'Operation Headquarters».

Mis à part l'insécurité due aux actions des milices, l'infrastructure (routière et immobilière) a dû supporter l'afflux de plus de 25 millions d'électeurs inscrits sur les listes électorales de 53.000 bureaux de vote.

Cinq unités de génie ont construit plus de 1.600 kilomètres de routes en campagne. Les 65 hélicoptères que comptent les unités de génie ont été utilisés pour transporter jusqu'aux bureaux de vote une partie des 300.000 personnes assignées à l'administration et à l'observation des élections³.

Les élections présidentielles

Les élections présidentielles se jouent au suffrage universel direct dans un scrutin majoritaire à deux tours, avec à la clef un quinquennat renouvelable une seule fois. Mais le futur pouvoir exécutif devra aussi compter avec le Parlement bicaméral et trouver un relais dans les instances provinciales nouvellement créées. La composition du gouvernement, devra en outre «*tenir compte de la représentativité nationale*». C'est donc un jeu à entrées multiples qui se prépare.

- **Quelques candidats aux présidentielles**

Quatre femmes figuraient parmi les 33 candidats officialisés pour le premier tour. Parmi les candidats, il faut noter que l'actuel chef de l'Etat congolais **Joseph Kabila** se présente comme "candidat indépendant". Trois vice-présidents de la République étaient aussi candidats: **Azarias Ruberwa**, chef de l'ex-rébellion du *Rassemblement congolais pour la démocratie* (RCD) soutenu par le Rwanda, **Jean-Pierre Bemba**, chef de l'ex-rébellion du *Mouvement de libération du Congo* (MLC) soutenu par l'Ouganda, et **Arthur Zahidi Ngoma**, dirigeant d'un parti d'opposition⁴.

Parmi les autres candidats du premier tour, plusieurs personnalités sont à retenir, dont **Antoine Gizenga**, doyen des opposants congolais et président du Parti lumumbiste unifié (Palu), **Mobutu Nzanga**, fils de l'ancien chef d'Etat et **Pierre Pay-Pay**, ancien gouverneur de la Banque centrale sous le régime de Mobutu.

¹ Il s'agit de la résolution 1621 (2005), 1635 (2005) et 1669 (2006)

² Rapport du Conseil de sécurité, 13 juin 2006, S/2006/390

³ Congo-Kinshasa: Élections en RDC : l'ONU est optimiste quant à leur succès, <http://fr.allafrica.com/stories/200605120257.html>

⁴ http://www.spcm.org/Journal/article.php?id_article=2232

- **Joseph Kabila** Kabange, né le 4 juin 1971 à Mpiki dans la région du Fizi (Sud-Kivu), est le président de la République Démocratique du Congo depuis l'assassinat de son père Laurent-Désiré Kabila le 16 janvier 2001, au cours de la Deuxième guerre du Congo. Il est également à la tête du *Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie* (PPRD).

Alors qu'il se présente comme candidat indépendant aux élections présidentielles, une plateforme politique regroupée sous le nom de l'Alliance de la majorité présidentielle (AMP) rassemblant 31 partis, est engagée à soutenir sa candidature.

Lors du premier tour de l'élection présidentielle, Joseph Kabila est arrivé en tête avec 44.8% des voix.

- **Jean-Pierre Bemba Gombo:** Formé en Europe (à Bruxelles), il né le 4 novembre 1962 à Bokada dans la province de l'Équateur, fils du millionnaire Jeannot Bemba Saolona. Bemba est l'actuel vice-président de la RDC chargé de la Commission économique et financière. Il a installé son quartier général à Gbadolite, dans la province de l'Equateur, l'ancien fief de Mobutu Sese Seko.

Surnommé le "chairman", il est le fondateur et l'actuel homme fort du *Mouvement de Libération du Congo* qu'il représente, en tant que vice-président, au sein du Gouvernement de transition depuis le 30 juin 2003.

Pour les élections du 30 juillet 2006, Jean-Pierre Bemba ainsi que deux autres candidats à la présidentielle ont créé ensemble avec 23 partis politiques dont le *Mouvement de libération du Congo* une plateforme politique nommée le "*Regroupement des nationalistes congolais*" (RENACO). Le RENACO s'est donné notamment pour objectif d'assurer une distribution plus équitable des richesses nationales.

Jean-Pierre Bemba est arrivé second au premier tour de l'élection présidentielle avec 20% des voix. Il sera opposé à Joseph Kabila lors d'un second tour.

- **Azarias Ruberwa** est l'un des quatre vice-présidents. Il est chargé de la Commission "politique, défense et sécurité". Il est le président du *Rassemblement congolais pour la démocratie* (RDC), mouvement politique qui a définitivement rompu avec sa branche armée du RDC-GOMA en août 2005. Il opérait dans la région du Nord Kivu, cependant il semble être concurrencé par un dissident, Laurent Nkunda.¹
- **Antoine Gizenga** est né le 5 octobre 1925. Il est le plus âgé des candidats à l'élection présidentielle. Il a fait partie des hommes influents du premier gouvernement du Congo, formé dès l'indépendance, en 1960, par Patrice Lumumba. Après l'assassinat de Patrice Lumumba, Antoine Gizenga est entré en rébellion. Il a été emprisonné à plusieurs reprises entre 1962 et 1965 puis s'exile en Europe. Il n'a regagné le Congo qu'en 1991 après la décision du Maréchal Mobutu de rétablir le multipartisme.

Antoine Gizenga se présente comme le dépositaire de la pensée Lumumbiste. Il est à la tête du *Parti Lumumbiste Unifié* (PALU). Arrivé troisième lors du scrutin présidentiel, il devrait être l'arbitre entre les deux candidats restant: Joseph Kabila et Jean-Pierre Bemba. Antoine Gizenga s'est prononcé en faveur de Joseph Kabila pour le deuxième tour. Le 30 septembre 2006, il a signé à Kinshasa un accord de coalition avec l'AMP. Cet

¹ www.oxan.com Congo-Kinshasa: stability risks will outlast elections.

accord engage le PALU à constituer avec l'AMP une majorité parlementaire et à mobiliser ses militants en faveur de la candidature de Joseph Kabila au second tour de l'élection présidentielle. En retour, le gouvernement de coalition qui sera formé sera dirigé par un membre du PALU.

- **Arthur Zahidi Ngoma** est l'actuel vice-président chargé de la Commission sociale et culturelle. En 1999, vice-président de l'assemblée du *Rassemblement congolais pour la démocratie* (RCD), il quitte le mouvement et fonde *l'Union des Congolais pour la Paix* (UCP).
- **Nzanga Mobutu** est le fils de l'ancien président Mobutu Sese Seko et le président de *l'Union des Démocrates Mobutistes* (UDEMO). Il est entré en politique en 1992 comme conseiller et porte-parole de son père.

Arrivé quatrième lors du premier tour de l'élection présidentielle du 30 juillet avec 4,77% des voix, Nzanga Mobutu a choisi de rallier le camp du président Joseph Kabila pour le second tour de l'élection présidentielle venant ainsi renforcer l'Alliance pour la Majorité Présidentielle.

- **Pierre Pay-Pay** est né le 10 juillet 1946, député à l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo. Il était ministre de l'économie, de l'industrie, et gouverneur de la Banque centrale à l'époque du Zaïre. Il est actuellement président de la plateforme électorale *Coalition des démocrates congolais* (CODECO).

• **Résultats du scrutin**

Aucun des candidats n'ayant pu à lui seul recueillir assez de voix pour être élu directement, un second tour sera organisé le 29 octobre 2006. Les résultats ont montré un pays divisé entre l'Est et l'Ouest. Jean-Pierre Bemba a fait les meilleurs résultats dans l'Ouest du pays alors que Joseph Kabila a obtenu le plus de voix dans l'Est.

Pour le premier tour, la répartition des votes entre les différents candidats est la suivante:

Joseph Kabila: 44.81%
Jean-Pierre Bemba 20.03%
Antoine Gizenga: 13.06%
Nzanga Mobutu: 4.77%
Oscar Kashala: 3.46%
Azarias Ruberwa: 1.69%
Pierre Pay Pay: 1.58%
Lunda Bululu: 1.40%

Les élections législatives

Les élections législatives avaient pour objectif de renouveler les 500 sièges de l'Assemblée nationale, pour un mandat de cinq ans renouvelable, au suffrage universel direct. 169 circonscriptions ont été définies. Un tiers d'entre elles ne donnant droit qu'à un seul siège de député, il s'agit d'un scrutin majoritaire simple. Pour les autres, les mandats sont distribués

proportionnellement aux voix recueillies par les différentes listes et, à l'intérieur de celles-ci, aux candidats obtenant les meilleurs scores.

Selon la Commission électorale indépendante, environ 50% des électeurs enregistrés sont des femmes. Plusieurs ONG ainsi que plusieurs organes des Nations unies (dont l'UNIFEM et le PNUD) ont lancé des campagnes médiatiques afin de sensibiliser la gent féminine. La campagne de sensibilisation aurait attiré la candidature de 1305 femmes sur 9 406 candidats aux élections législatives. La loi électorale, toutefois, ne prévoit pas la parité entre les sexes pour la soumission des listes électorales.

- **Les Formations politiques**

L'enregistrement des candidats pour les élections législatives et présidentielles a commencé le 10 mars 2006 et s'est achevé le 23 mars 2006. Les 218 partis politiques et coalitions inscrits pour les élections législatives ne se sont pas présentés dans toutes les circonscriptions du pays. Seules quelques formations sont capables de se présenter au niveau national du fait de leur histoire politique et par l'appui qu'elles reçoivent d'un leader congolais.

Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) fondé le 31 mars 2002 à Kinshasa par Joseph Kabila. Ce nouveau parti est dans la lignée des idées de Patrice Emery Lumumba (Premier ministre congolais assassiné en 1961) et de Laurent-Désiré Kabila (père de Joseph Kabila), fondé sur une idéologie social-démocrate, avec pour doctrine de base l'attachement des Congolais à leur pays et aux valeurs républicaines.

Le Parti démocrate et sociale chrétien (PDSC), crée par M. Bo-Boliko député dans le Bandundu en 1990, est l'un des plus anciens partis d'opposition congolais, il dispose d'antennes dans toutes les provinces de RDC. Absent de la course à la présidentielle, il a rejoint une coalition de partis et de candidats indépendants chrétiens pour les législatives. Il a présenté en son nom propre 96 candidats qui seront sans doute favorisés par leur fort ancrage local, estiment des observateurs congolais.

L'Union pour la Démocratie et le Progrès social (UPDS) est mené par Etienne Tshisekedi, opposant de Mobutu et de l'actuel processus de transition. Tshisekedi refuse de participer au gouvernement de transition afin d'éviter toute coopération avec Kabila et les quatre ex-rebelles, aujourd'hui vice-présidents.

L'UPDS constitue le plus grand parti d'opposition capable de concurrencer Joseph Kabila à la présidence et le PPRD aux législatives. Cependant, la décision tardive de l'UPDS de vouloir participer aux différentes élections n'a pas été acceptée par la Commission Électorale Indépendante (CEI). Etienne Tshisekedi a donc décidé de boycotter les élections.

- **Résultats du scrutin**

Les trois partis qui occupent le plus grand nombre de sièges sont ceux-là même dont les leaders se sont distingués lors de l'élection présidentielle. L'alliance pour la Majorité Présidentielle (AMP) domine l'Assemblée. L'AMP est secondée par le Regroupement des Nationalistes Congolais (RENACO) du vice-président Jean-Pierre Bemba.

Le *Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie* (PPRD) de Joseph Kabila s'est positionné en tête des législatives avec 111 sièges, soit 21% des sièges de l'Assemblée nationale. Le *Mouvement de libération du Congo* (MLC) de Jean-Pierre Bemba vient aussitôt en deuxième

position avec 64 sièges gagnés soit 13%. Le *Parti Lumumbiste Unifié* (PALU) d'Antoine Gizenga vient troisième comme lors de la présidentielle et atteint le nombre de 34 sièges, soit une proportion de 7 % sur l'ensemble de l'Assemblée nationale.

La quatrième position revient au *Mouvement Social pour le Renouveau* (MSR) de Pierre Lumbi, allié de Joseph Kabila au sein de l'Alliance pour la majorité Présidentielle, qui arrache 27 sièges à la députation nationale. Viennent ensuite les *Forces du Renouveau* qui occupent 26 sièges, le *Rassemblement Congolais pour la Démocratie* (RCD) d'Azarias Ruberwa, détenteur de 15 sièges et la *Coalition des démocrates Chrétiens* (Codeco) de Pierre Pay Pay qui a pu mobiliser 10 sièges, au même titre que la *Convention des Démocrates Chrétiens* (CDC).

L'*Union des Démocrates Mobutistes* (Udemo) de Nzanga Mobutu se retrouve avec 9 sièges à l'Assemblée nationale. Le reste des sièges se divise entre des partis qui n'obtiennent chacun à peu près 1% des sièges ainsi que de nombreux candidats indépendants qui totalisent à eux seuls 62 sièges.

Les autres scrutins

Au niveau national, ***les sénateurs*** aussi représenteront leurs provinces respectives, à raison de quatre pour chacune d'entre elles et de huit pour Kinshasa. Ils seront élus au second degré par les Assemblées provinciales qui devront par ailleurs coopter des représentants des autorités coutumières et qui seront chargées de faire remonter la représentativité des élus des 26 provinces à la Chambre haute du Parlement bicaméral. Les sénateurs seront élus à la proportionnelle sur des listes ouvertes à une seule voix préférentielle avec application de la règle du plus fort reste, pour un mandat de cinq ans renouvelable. Les candidats indépendants se présentent individuellement.

Les élections provinciales tenteront de créer 26 nouveaux gouvernements provinciaux. Kinshasa a été élevée au titre de province de la RDC. Issus du suffrage universel direct, ces députés provinciaux composeront des Assemblées provinciales. Leur nombre dépendra de celui des électeurs enregistrés dans la province concernée. Les provinces seront aussi dotées d'un gouvernement élu par les députés provinciaux. Elles seront compétentes dans des domaines d'ordre administratif, foncier, commercial et culturel.

Le nombre de sièges à pourvoir pour chaque Assemblée provinciale est de :

- 48 députés provinciaux pour les provinces de plus de 2.500.000 électeurs enrôlés;
- 42 députés provinciaux pour les provinces entre 2.000.001 et 2.500.000 électeurs enrôlés;
- 36 députés provinciaux pour les provinces entre 1.500.001 et 2.000.000 électeurs enrôlés;
- 30 députés provinciaux pour les provinces entre 1.000.001 et 1.500.000 électeurs enrôlés;
- 24 députés provinciaux pour les provinces entre 500.001 et 1.000.000 électeurs enrôlés;
- 18 députés provinciaux pour les provinces de 500.000 électeurs enrôlés et moins.

Déroulement et suites des élections du 30 juillet 2006

Le premier tour des élections présidentielles et les élections législatives ont eu lieu le 30 juillet 2006 en République Démocratique du Congo. Le peuple Congolais a pris part à des élections démocratiques pour la première fois depuis 45 ans. **L'élection s'est déroulée calmement de manière générale**, avec un minimum d'incidents contrairement aux craintes engendrées par les différents incidents violents qui ont eu lieu durant la période de campagne électorale (durant la visite de M. Ruberwa au Bukavu, ses partisans ont été impliqués dans des affrontements avec les partisans de Joseph Kabila et lors du dernier jour de campagne de Jean-Pierre Bemba à Kinshasa, des émeutes ont éclaté, tuant trois officiers de police et un civil).

Le jour de l'élection, à Mbuji-Mayi, la capitale du Kasai oriental et fief de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) qui a boycotté le scrutin, des manifestants se sont opposés à police mais sans conséquences graves. Aucun autre incident majeur n'a été enregistré. **La participation au vote a été de 70%.**

Les **soldats de la force de l'UE (EUFOR)** sont arrivés en RDC début juin et à l'heure actuelle 800 soldats sont déployés sur le terrain à Kinshasa et 1200 soldats supplémentaires sont postés au Gabon en cas de nécessité. Le mandat de la force de l'UE consiste à apporter un support sécuritaire à la MONUC et à intervenir par la force si la situation venait à se détériorer. Le mandat de l'EUFOR est censé se terminer à la fin du mois de novembre, lorsque les résultats du deuxième tour des élections présidentielles seront connus et que les élections provinciales auront eu lieu. A l'heure actuelle, la question de savoir si ce mandat doit faire l'objet d'une prolongation a été soulevée.

L'organisation de ces élections a constitué un énorme défi logistique qui a largement été géré par la **MONUC**. Plus de 60 000 officiers de police congolais ont été placés aux bureaux de vote afin de garantir la sécurité du personnel et du matériel électoral. Quant aux 17 000 soldats de la MONUC présents sur le terrain, leur rôle a été de décourager les groupes armés qui auraient pu tenter de perturber l'élection. Cette opération de la MONUC a apparemment été un succès.

Les observateurs internationaux s'accordent pour dire que de manière générale, l'élection s'est déroulée de **manière libre et équitable** avec seulement quelques irrégularités et tentatives de fraudes mineures.

L'inauguration de la nouvelle Assemblée nationale Congolaise a eu lieu le 22 septembre au Palais du peuple à Kinshasa. Les 500 députés fraîchement élus se sont réunis en une session extraordinaire. L'ONU a salué cette inauguration et souligné le rôle essentiel que devra jouer cette assemblée comme contrepoids aux institutions du pays et pour assurer la stabilisation et la relance économique de la RDC. Cette Assemblée nationale se caractérise par le nombre important d'élus indépendants et la faible représentation féminine, qui n'arrive pas à 10% du total des élus.

L'UE avait déployé quelques 300 observateurs à l'occasion des élections du 30 juillet. Si cette mission d'observation électorale a largement salué le déroulement du scrutin en lui-même, elle a émis des réserves quant aux **opérations de compilation des résultats** qui manquaient de clarté. La mission a estimé dans un communiqué que "*certaines garde-fous essentiels à la transparence et à l'intégrité des résultats, avaient été très inégalement respectés*". La mission de l'UE a notamment observé que le nombre de bureaux de vote et de votants présentait des variations

inexpliquées entre les deux scrutins simultanés du 30 juillet. L'UE a exprimé la volonté que la Commission Electorale Indépendante fasse un effort supplémentaire de transparence en vue des élections du 29 octobre prochain.

L'annonce des résultats des élections du 30 juillet a constitué une source de tensions. Des **affrontements violents** ont opposé les partisans de Joseph Kabila et de Jean-Pierre Bemba le 20 août dernier, lors de la proclamation des premiers résultats du premier tour de l'élection présidentielle. Les affrontements ont éclaté devant la résidence de Jean-Pierre Bemba. Sa résidence a été attaquée alors que des ambassadeurs du comité international d'accompagnement de la transition s'y trouvaient. L'EUFOR a dû intervenir pour exfiltrer les diplomates. Selon la MONUC, les affrontements qui ont eu lieu sont le fait de milices qui n'ont pas été désarmées et qui n'ont jamais cessé leurs activités. Pendant 48 heures, la capitale été soumise à des tirs nourris entre des éléments armés de la garde présidentielle et d'autres de la garde rapprochée de Jean-Pierre Bemba. L'UE et l'ONU ont appelé au dialogue et à la concertation entre les deux candidats au second tour de l'élection présidentielle et finalement une trêve a pu être conclue. Les affrontements à Kinshasa ont fait au moins 23 morts et 43 blessés et ont suscité de nombreuses craintes quant au second tour de l'élection présidentielle. Le Conseil de Sécurité de l'ONU a appelé au déroulement pacifique du second tour et a engagé le président et le vice-président Bemba à réaffirmer leur engagement en faveur du processus de paix.